

Hyères, le 08/09/21

ECHEANCIER DES PRELEVEMENTS MENSUELS

DEMI-PENSION et INTERNAT

ANNEE SCOLAIRE 2021 / 2022 TRIMESTRE N°1 du 02/09/21 au 31/12/21

Objet : Echancier-(ce document n'est pas une facture)

Référence Unique de Mandat : ++FR51ZZZ569840

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi le prélèvement automatique pour régler les sommes dont vous êtes redevable au titre de l'hébergement de votre (vos) enfant(s) scolarisé(s) au LYCEE JEAN AICARD

Sauf changement dont nous vous préviendrons, les prélèvements seront effectués selon l'échancier suivant :

DATES	DP 3 JOURS	DP 4 JOURS	DP 5 JOURS	INTERNE
08/10/21	45.44 €	59.53€	71.21€	171.10€
08/11/21	46.13 €	60.43€	72.29€	173.70€
10/12/21	46.13 €	60.44 €	72.30 €	173.70 €
TOTAL	137.70 €	180.40 €	215.80 €	518.50 €

Les montants indiqués sont ceux dus dans le cas d'une facture ne comportant aucune réduction sur la période concernée.

Dans tous les cas, il ne sera jamais prélevé plus que le montant indiqué sur votre facture (que vous recevrez ultérieurement).

(*) Reste dû de la période : le montant ajusté vous sera communiqué en temps voulu, s'il est supérieur à celui indiqué.

Le Service d'Intendance

